



Plus de **120 000 jeunes** sortent du système scolaire chaque année sans diplôme. Pour eux l'accès à l'emploi est particulièrement difficile dans un contexte où le niveau de qualification global de l'emploi s'accroît. Moins d'1 jeune sur 3 trouve un emploi durable dans les 3 ans suivant la fin de sa scolarité.

Par le soutien à des activités créatrices d'emploi et à forte utilité sociale, l'objectif des contrats d'avenir est de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification aux jeunes peu ou pas qualifiés qui ne parviennent pas à trouver le chemin de l'insertion professionnelle.

Ce dispositif est accessible

- aux jeunes de 16 à 25 ans ;
- sans diplôme ni qualification ;
- de niveau CAP/BEP mais présentant des difficultés avérées d'accès à l'emploi ; 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois ;
- Ou de niveau Bac pour les résidents en zone urbaine sensible (ZUS) ou zone rurale et sans emploi durable, 12 mois au cours des 18 derniers mois.

L'Etat s'est engagé à hauteur de 2.3 milliards d'euros pour financer ces emplois. 75% du montant brut de la rémunération du jeune sont pris en charge pendant une durée de 3 ans. L'emploi d'avenir est pour l'essentiel à temps plein, temps partiel (ou à temps partagé entre plusieurs employeurs), en CDI ou en CDD de 3 ans (ou 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans).

La Dordogne avec l'objectif de 458 emplois d'avenir comptabilisés, depuis novembre 2012, date du premier emploi d'avenir signé, 267 contrats signés dans le secteur non-marchand (associations, fondations, collectivités territoriales et leurs groupements et les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public.....).

Depuis le 3 juin 2013, le dispositif est élargi au secteur marchand. L'Etat prend en charge à hauteur de 35% les emplois d'avenir ouverts à tous les entreprises du secteur marchand dès lors qu'elles recrutent des jeunes éligibles à la mesure et qu'elles s'engagent à désigner un tuteur, à offrir un parcours de formation et de qualification, ainsi qu'à mettre en place des conditions nécessaires au suivi du jeune par la mission locale.

Aujourd'hui, Jacques BILLANT, Préfet de la Dordogne a le plaisir de signer le premier emploi d'avenir secteur marchand en Dordogne.

Ce contrat est signé entre le Centre Leclerc Clos Chassaing Périgueux et Boris MERLE.

Boris Merle, âgé de 18 ans, après plusieurs expériences professionnelles, de courte durée la mission locale lui a proposé un stage au centre Leclerc Clos Chassaing secteur poissonnerie qui s'est concrétisé par un emploi d'avenir à durée indéterminée.

Il sera encadré par un tuteur M. Pigearias et il s'engagera dans un ensemble de formations qui lui permettront d'appréhender au mieux son poste de travail.

